

**Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal  
du 05 décembre 2022**

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. DOURET représenté par M. CHERON, M. FELLAH représenté par M. ASFAUX, Mme GAGÉ représentée par M. LEMOINE, Mme IN représentée par M. DERVILLEZ, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Absent : M. LOMBARD

Secrétaire de séance : M. MONIER

பொச்சுகள்

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00 en salle du conseil.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, et de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée.

Une minute de silence est observée en hommage à Mme Victoria MOUTAWAKIL-PAREDES

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

➤ Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 octobre 2022

பொச்சுகள்

**Le Conseil Municipal prend acte**

➤ De l'installation de M. Guy ANKAOUA en qualité de Conseiller Municipal suite à la démission de M. Lahcen CHKIF

பொச்சுகள்

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

➤ De modifier la composition de l'Agora

பொச்சுகள்

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (5 contre : M. DEYDIER, Mme ZAIDI, M. ANKAOUA, M. JEGO, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER), les membres du conseil d'administration de Confluence Habitat n'ayant pas pris part au vote.**

➤ D'approuver le protocole d'aide CGLLS de l'OPH Confluence Habitat et attribution par la ville de Montereau-fault-Yonne d'une subvention d'investissement de 3M€ pour la période 2021-2027 à l'OPH  
.../...

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'effectuer sur le budget principal Ville de Montereau les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative N°3 présentée en séance

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'effectuer sur le Budget annexe Résidence Belle Feuille les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative n°1 présentée en séance

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 contre : Mme ZAIDI) et (6 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget 2023 les dépenses en investissement comme présentée en séance et qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2023 – budget principal.

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget 2023 les dépenses en investissement comme présentée en séance et qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2023 – budget annexe Centre Municipal de Santé

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 contre : Mme ZAIDI) et (6 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables concernant le budget annexe résidence Belle Feuille

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De prendre acte du rapport de gestion de la SEM SUD DEVELOPPEMENT pour l'année 2021

¤¤¤¤¤

.../...

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- De prendre acte de la communication du Rapport social unique 2022 sur les données 2021

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'approuver le recours à un orthophoniste vacataire dans le cadre du dispositif de Réussite Educative et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 33,00 €.

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'approuver la mise en œuvre du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon les modalités et conditions exposées dans le protocole d'accord présenté lors de la séance

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation des moyens avec le Centre Communal d'Action Sociale

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'approuver la rémunération des agents recenseurs au prorata des enquêtes réalisées dans le cadre du recensement de la population

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relatif aux services d'entretien et de maintenance des aires de jeux de la ville de Montereau-fault-Yonne

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au principe d'un groupement de commandes et de signer la convention constitutive relative aux services de restauration scolaire et services connexes

¤¤¤¤¤

....

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire d'adhérer et de signer la convention constitutive de groupement de commandes relative aux services de gardiennage et services connexes

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relatif aux services d'impression pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relatif à l'acquisition de fournitures de bureau pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De prendre acte de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2021 relatif à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la ville

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De prendre acte de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2021 relatif à la délégation de service public pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'approuver le projet d'avenant n° 3 au marché de prestations de services n° mfy-1928-1 « Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 1 : Ecoles et établissements publics Ville Haute »

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'approuver le projet d'avenant n°2 au marché de prestations de services n° mfy-1928-2 « Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 2 Ecoles et établissements publics Ville Basse »

¤¤¤¤¤

.../...

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relatif aux services de location longue durée de véhicules pour le parc automobile de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relatif aux services de maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des monte-plats de la ville de Montereau-Fault-Yonne

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de concession de service pour l'exploitation des mobiliers urbains, et notamment digitaux, de la Ville de Montereau-fault-Yonne

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de marché public relatif à l'organisation de séjours pour les personnes de 60 ans et plus – Modification de la délibération du 4 juillet 2022

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- De modifier la délibération n° D\_125\_2022 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 relative à l'adoption de la grille tarifaire du Majestic pour la programmation de la saison culturelle 2022-2023

- D'approuver la grille tarifaire modifiée

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Culture Pour Tous » pour l'année 2023 avec la commune de la Grande Paroisse

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- De verser la somme de 20 500 € à la Mission Locale, conformément aux termes de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs .../...

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2023

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Montereau-fault-Yonne et le Golf Montereau la Forteresse pour l'année 2023

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'octroyer un montant total de subventions s'élevant à 1 550 599,00 € aux associations pour l'année 2023

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'approuver les avenants et contrats d'objectifs 2023 avec les associations

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention cadre de préfiguration du campus des métiers et des qualifications Energies DURables : Production bas carbone, stockage, gestion intelligente des réseaux et services énergétiques (EDU)

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'accepter les tarifs des sorties mensuelles et thés dansants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention de partenariat avec l'I.M.E La Sapinière – Fondation Léopold Bellan

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'approuver la tarification pour l'insertion d'annonces des supports de communications municipaux

¤¤¤¤¤

.../...

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- De maintenir à l'identique les droits de place des marchés forains, de la fête foraine de la Saint-Parfait, des cirques et de créer un forfait pour les autres fêtes foraines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'appliquer la gratuité des tarifs aux exposants du Marché de Noël 2022

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2023

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (27 contre : majorité) et (7 abstentions : minorité)**

- De se prononcer contre les modalités de versement de la Taxe locale d'Aménagement à la Communauté de Communes du Pays de Montereau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et proposées par la CCPM soit : versement à la CCPM de 20 % de la taxe d'aménagement perçue par la ville.

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- De prendre acte que les modalités de versement de la taxe d'aménagement sont rendues facultatives

- De conserver en totalité le produit de la Taxe d'Aménagement

- D'inviter la CCPM à rapporter la délibération du conseil communautaire en date du 10 octobre 2022

¤¤¤¤¤

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 contre : Mme ZAIDI) et (6 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrale AL 51 située 21 rue de Champ Mort au profit de la SCI N et L

¤¤¤¤¤

.../...

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'autoriser la cession de la parcelle cadastrale AH 489 située avenue de la liberté au profit de l'Association Culturelle Turque de Montereau

¶¶¶¶¶

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De maintenir le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2023

¶¶¶¶¶

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'adopter la stratégie de la mise en œuvre de l'éclairage public

¶¶¶¶¶

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'abroger la délibération du 03 octobre 2022
- De valider le nouveau règlement pour l'attribution de l'aide à la conversion au bioéthanol E85

¶¶¶¶¶

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 contre : Mme ZAIDI) et (6 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'accorder la protection fonctionnelle à M. Gilles ASFAUX

¶¶¶¶¶

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'accorder la protection fonctionnelle à Mme Paula CAMACHO

¶¶¶¶¶

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme ZAIDI, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'accorder la protection fonctionnelle à M. James CHERON

¶¶¶¶¶

.../...

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 contre : Mme ZAIDI) et (6 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme DA FONSECA représentée par M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY)**

- D'accorder la protection fonctionnelle à Mme Mélanie MAIROT

20220923

**Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 contre : M. ANKAOUA)**

- D'engager une procédure de citation directe à l'encontre de M. Yves JEGO, M. Jean-Marie ALBOUY, Mme Rosa DA FONSECA, M. Hervé DEYDIER, Mme Aurélie PINTO, M. Lahcen CHKIF, Mme Andrée ZAIDI et du Président de l'association « Montereau Confluence », Directeur de la publication de la page Facebook « Montereau Confluence ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15**

